

INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DE RACCORDEMENT NON FILAIRE À INTERNET
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Cette demande d'aide une fois complétée constitue avec les justificatifs demandés joints par vos soins, le dossier qui sera instruit et présenté en Conseil syndical.

Cadre réservé au service instructeur

N° de dossier :

Tiers :

Date de réception :

Conseil syndical du :

Si le demandeur est un particulier :

Prénom et nom du demandeur :

Adresse précise :

.....

Coordonnées téléphoniques : /

Mail :

Si le demandeur est un professionnel :

Nom de la société :

Nom et titre du représentant :

Adresse de la société (installation de l'équipement) :

.....

.....

SIRET :

Coordonnées téléphoniques : /

Mail :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

JE SOUSSIGNÉ(E) : **MADAME** **MONSIEUR** (barrer la mention inutile)
(si vous êtes un professionnel : nom du représentant de l'entreprise et nom de l'entreprise)

.....

Adresse complète de l'habitation (résidence principale uniquement sauf location) **ou de l'entreprise**

.....

.....

ATTESTE SUR L'HONNEUR (cocher les cases)

☐ SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Que l'habitation / l'entreprise destinée à recevoir l'installation d'un équipement de raccordement à Internet est située dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

☐ PROPRIÉTÉ

Être propriétaire de l'habitation qui est la résidence principale du demandeur.

☐ INÉLIGIBILITÉ À LA FIBRE (à vérifier sur <http://thd64.fr/carte-deligibilite/>)

Que l'habitation / l'entreprise concernée n'est pas éligible à une offre de service THD par la fibre.

☐ INÉLIGIBILITÉ ADSL

Que la ligne téléphonique n° desservant l'habitation / l'entreprise évoquée n'est pas éligible à l'ADSL Haut-débit (plus de 3Mbts).

☐ AIDE ANTÉRIEURE

Que l'habitation n'a pas fait l'objet de l'aide financière du Département ou du Syndicat La Fibre64 durant les 3 dernières années pour l'acquisition et/ou l'installation d'un équipement de raccordement.

Toutes ces conditions sont cumulatives. Le demandeur doit avoir coché l'ensemble des cases ci-dessus pour pouvoir bénéficier de la participation au financement de l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet (264 € TTC maximum).

Les informations seront vérifiées par le service instructeur.

La participation ne dépassera pas le montant des dépenses engagées.

Signature :

Date :

ATTESTATION DE SERVICE FAIT (à remplir par l'installateur)

La société , en la personne de son ,

Mme/M. dûment habilité(e) aux fins des présentes, atteste que (pour prétendre à la participation financière l'ensemble des cases doivent être cochées) :

☐ il a été procédé à l'installation de l'équipement de raccordement non filaire à Internet à l'adresse indiquée ci-après, située dans le département des Pyrénées-Atlantiques ;

☐ à ce jour (date de signature du présent document), l'installation a été effectuée et le service souscrit par le client indiqué ci-dessous est activé.

La prestation d'installation a été facturée TTC.

Une aide de l'opérateur a été octroyée : ☐ oui / si oui, de quel montant ☐ non

Informations relatives au client ayant souscrit un abonnement satellite ou 4G :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Fait à, le

Tampon de la société
et signature de l'installateur

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Rappel :

Le dossier doit être entièrement complété.

La subvention est accordée sur décision, elle n'est pas automatique car soumise à l'instruction (pièces et inéligibilités) et à disponibilité budgétaire.

Son versement sera fait par virement bancaire.

Il convient de joindre à ce dossier complété :

- une **copie de la facture acquittée de l'installateur, ou une facture d'achat du matériel pour l'auto-installation,**
- un **relevé d'identité bancaire** (avec codes IBAN et BIC) **au nom du demandeur de la subvention,**
- une **copie d'une facture mensuelle d'abonnement du fournisseur d'accès à Internet,**

Ce dossier et l'ensemble des pièces à joindre est à renvoyer dans un délai de 3 mois maximal après installation du matériel à l'adresse suivante :

**SYNDICAT LA FIBRE 64
Technopole Hélioparc
2 avenue Pierre Angot
64000 PAU**

Ou par mail à : nabil.hamdi@lafibre64.fr

Le règlement pour l'octroi d'une subvention à l'installation d'un équipement non filaire (satellite et 4G) de raccordement dans les zones blanches Internet des Pyrénées-Atlantiques est consultable sur :

<https://lafibre64.fr/aide-a-la-connexion-internet/>

Protection des Données Personnelles

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679, nous vous informons que les données personnelles **recueillies et collectées** dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement (Art.13 du RGPD) dont la finalité est la demande d'une subvention pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet.

La base légale de collecte des données est le consentement (Art 6.1.a du RGPD).

Les données seront conservées jusqu'au retrait de votre consentement.

Les destinataires des données, ainsi collectées, sont les services concernés du Syndicat.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait de consentement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès du Délégué à la Protection des Données, par écrit au «Syndicat Mixte La Fibre64 - Technopole Hélioparc - 2 avenue Pierre Angot - CS 8011 - 64053 PAU CEDEX 09 » [en joignant une copie d'une pièce d'identité], conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, ou bien par mail : dpd@lafibre64.fr.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.